



Conditions Générales de Vente

Objet et Champ d'Application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre l'Association RéSO-PCR, ci-après dénommée "l'Association", et toute personne physique ou morale, ci-après dénommée "le Client", souhaitant acquérir une formation proposée par l'Association RéSO-PCR.

Inscription et Paiement

Le montant est spécifié dans le catalogue de formation de l'association et dans la présente convention ci-dessus

Le client s'engage à fournir des informations exactes et complètes lors de son inscription aux journées de formation du RéSO-PCR.

La participation à une formation est conditionnée au paiement en totalité des frais de participation lors du retour de la convention signée par le Client ou à défaut, 2 mois après la formation réalisée. Au-delà de 2 mois, des pénalités financières seront appliquées à raison de **5% du montant de la formation par semaine de retard**.

Le montant est spécifié dans le catalogue de formation de l'association et dans la convention. Les paiements peuvent être effectués de préférence par virement bancaire ou par chèque à l'ordre du RéSO-PCR.

Annulation et Remboursement

Toute annulation de participation à une formation doit être notifiée par courriel à l'association.

En cas d'annulation par le Client :

- Si le client ne se présente pas le 1er jour de la formation ou en cas d'abandon en cours de formation : la prestation sera facturée dans sa totalité à l'association
- En cas de renoncement par le **client 7 jours avant** le début du programme de formation une somme forfaitaire de **15€** sera réclamée pour frais de dossier.

L'association se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas de force majeure. Dans ce cas, les frais de participation seront intégralement remboursés au client.

Propriété Intellectuelle

Les supports pédagogiques fournis lors des formations demeurent la propriété exclusive de l'association.

Le client s'engage à ne pas reproduire, diffuser ou utiliser à des fins commerciales les contenus fournis par l'Association sans autorisation écrite.

Responsabilité

La responsabilité de l'association est limitée à la fourniture de la formation telle que décrite dans le catalogue.

L'association ne saurait être tenue responsable des dommages directs ou indirects causés au client pendant ou suite à sa participation à une formation.